



Notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

LE 28 FÉVRIER 2024

STN TSX
NYSE



Table des matières	Notice annuelle	2
de la notice	Structure de la Société	4
annuelle	Nom, adresse et constitution	4
	Liens intersociétés	4
	Évolution générale de l'entreprise	6
	Historique sur les trois derniers exercices	6
	2023	6
	2022	7
	2021	9
	Description des activités	11
	Innovation, recherche et développement	12
	Situation concurrentielle	12
	Services	13
	Employés	13
	Développement durable	13
	Environnement	14
	Responsabilité sociale	14
	Gouvernance	14
	Activités mondiales	15
	Facteurs de risque	15
	Dividendes	15
	Description de la structure du capital	16
	Actions privilégiées	16
	Actions ordinaires	16
	Billets de premier rang non garantis	16
	Notes	17
	Marché pour la négociation des titres	18
	Cours et volume d'opérations	18
	Ventes antérieures	18
	Administrateurs et dirigeants	19
	Actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction	20
	Renseignements sur le comité d'audit et de gestion des risques	21
	Charte (mandat) du comité d'audit et de gestion des risques	21
	Composition du comité d'audit et de gestion des risques	21
	Politique d'approbation préalable	22
	Honoraires liés aux services des auditeurs externes	22
	Poursuites et application de la loi	24
	Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	24
	Conflits d'intérêts	24
	Agent des transferts	24
	Contrats importants	24
	Intérêts des experts	25
	Renseignements supplémentaires	25
	Présentation de l'information sur la gouvernance exigée par la NYSE	26
	Appendice I – Charte (mandat) du comité d'audit et de gestion des risques	A-1

Notice annuelle

28 février 2024

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Nos communications au public comprennent souvent des énoncés prospectifs écrits ou verbaux, au sens donné à l'expression « *forward-looking statements* » dans les dispositions relatives aux « règles refuge » de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et au sens donné au terme « renseignements prospectifs » dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs portent sur des événements, des situations ou des résultats d'exploitation possibles. Ils reposent sur des hypothèses quant à la conjoncture économique ou aux plans d'action futurs et comprennent des perspectives financières ou renseignements financiers prospectifs.

Des énoncés de ce type sont faits dans la présente notice annuelle et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi et comprennent les suivants :

- l'exposé de nos objectifs, de nos catalyseurs de rendement clés et de nos cibles et attentes annuelles et à long terme à l'égard de nos secteurs à présenter, lesquels figurent dans le rapport de gestion de notre rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et déposé sous notre profil sur SEDAR+ (SEDAR), au sedarplus.ca, et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au sec.gov)
- nos convictions en ce qui a trait à notre stratégie de gestion des risques et à la mesure dans laquelle nous pouvons livrer concurrence efficacement, qui sont présentées à la rubrique « Description des activités » de la présente notice annuelle.

Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, sans s'y limiter, des renseignements au sujet de nos objectifs pour 2024 et au-delà, de nos stratégies ou plans d'action futurs, de nos cibles, de nos attentes relatives à notre situation financière ou au cours de nos actions ou de nos résultats d'exploitation ou perspectives à cet égard.

Ces renseignements ont pour but de décrire les attentes de la direction et les cibles servant à évaluer notre réussite et d'aider les actionnaires à comprendre notre situation financière aux dates et pour les périodes indiquées dans la présente notice annuelle. Nous prévenons les lecteurs que ces renseignements pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et ils sont assujettis à des risques et incertitudes qui leur sont inhérents. Il y a un risque élevé que les prévisions, les conclusions, les projections et les autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Nous prévenons les lecteurs de cette notice annuelle de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les circonstances, la situation, les mesures ou les événements futurs diffèrent considérablement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui sont exprimées par ces énoncés prospectifs.

Les facteurs énoncés ci-après, parmi ceux qui sont énumérés aux rubriques « Perspectives », « Facteurs de risque » et « Hypothèses » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et déposé sous notre profil sur SEDAR, au sedarplus.ca, et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au sec.gov), pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de manière importante de ceux qui sont prévus dans nos énoncés prospectifs :

- l'incidence des atteintes à la cybersécurité
- la concurrence en ce qui concerne les employés compétents
- les événements géopolitiques
- les répercussions des incidents en matière de santé et sécurité au travail
- la conjoncture économique mondiale
- les événements liés aux changements climatiques
- l'inflation, les taux d'intérêt et la fluctuation des taux de change

- l'effet des perturbations sur les dépenses dans le domaine des infrastructures publiques
- l'effet de la concurrence dans les régions ou les secteurs d'activité dans lesquels nous exerçons des activités
- la fluctuation de la demande à l'égard des services conceptuels.

Bon nombre de ces facteurs échappent à notre contrôle et leur incidence peut être difficile à prévoir.

Les hypothèses sur le rendement des économies canadienne, américaine et mondiale en 2024 et la façon dont ce rendement se répercutera sur nos activités constituent des facteurs importants que nous prenons en considération pour établir nos énoncés prospectifs. Elles sont décrites aux rubriques « Perspectives » et « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et déposé sous notre profil sur SEDAR, au [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au [sec.gov](https://www.sec.gov)).

On trouvera de plus amples renseignements sur les principaux risques connus et les hypothèses principales aux pages M-33 à M-43 et M-46 à M-48 de notre rapport de gestion. Notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et a été déposé sur SEDAR, au [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au [sec.gov](https://www.sec.gov).

Nous mettons en garde les lecteurs que divers facteurs, y compris ceux qui sont décrits dans notre rapport de gestion, pourraient avoir un effet défavorable sur nos résultats. Les investisseurs et autres parties intéressées devraient examiner attentivement ces facteurs et d'autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs s'ils se fient à ces énoncés pour prendre des décisions au sujet de la Société.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans la présente notice annuelle expriment nos attentes au 28 février 2024 et sont susceptibles d'évoluer après cette date. Sauf si la loi l'exige, nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs écrits ou verbaux que nous pourrions faire à l'occasion. Nous avons actuellement pour pratique de faire des évaluations et, lorsque nous le jugeons approprié, de mettre à jour la fourchette de rendement prévu pour 2024. Toutefois, sous réserve des exigences de la loi, nous pourrions modifier cette pratique à quelque moment que ce soit, à notre gré.

Structure de la Société

Nom, adresse et constitution

Stantec Inc. a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 23 mars 1984 sous la dénomination 131277 Canada Ltd. Nous avons modifié nos statuts de constitution à plusieurs reprises afin de modifier les caractéristiques de nos actions, de créer et de supprimer des catégories d'actions, de restructurer notre capital-actions en circulation, de fractionner nos actions ordinaires à raison de deux pour une et de modifier le nombre minimal et maximal d'actionnaires pouvant siéger à notre conseil.

Depuis notre constitution, nous avons également modifié nos statuts de constitution à plusieurs reprises afin de changer la dénomination de la Société :

- le 15 août 1984 – la dénomination 131277 Canada Ltd. a été remplacée par Stanley Engineering Group Inc.
- le 18 octobre 1989 – la dénomination Stanley Engineering Group Inc. a été remplacée par Stanley Technology Group Inc.
- le 30 mars 1994 – Stanley Technology Group Inc. a fusionné avec 3013901 Canada Limited et a été prorogée sous la dénomination Stanley Technology Group Inc.
- le 28 octobre 1998 – la dénomination Stanley Technology Group Inc. a été remplacée par Stantec Inc.

Le bureau de direction, l'établissement principal et le siège social de la Société sont situés au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4.

Dans la présente notice annuelle, les termes « Stantec » et la « Société » désignent (selon le contexte) Stantec Inc. et la totalité ou certaines des sociétés dans lesquelles celle-ci a une participation. Les termes « notre », « nos » ou « nous » désignent également « Stantec ». À moins d'indication contraire, tous les montants présentés dans la présente notice annuelle sont en dollars canadiens.

Liens intersociétés

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2023, les liens intersociétés qui existent entre Stantec et ses filiales en exploitation principales, le pourcentage des actions comportant droit de vote et des actions incessibles des filiales qui appartiennent à Stantec ou sur lesquelles celle-ci exerce une emprise et le territoire où ces filiales ont été constituées. En ce qui a trait aux autres filiales qui ne sont pas présentées dans cette liste, le total de l'actif et des produits des activités ordinaires qui appartiennent à Stantec ou sur lesquels celle-ci exerce une emprise ne représente pas plus de 10 %, individuellement, de l'actif consolidé ou des produits des activités ordinaires consolidés de Stantec au 31 décembre 2023. En outre, les filiales ainsi exclues ne représentaient pas plus de 20 %, au total, de l'actif consolidé ou des produits des activités ordinaires consolidés de Stantec au 31 décembre 2023.

Nom de la filiale	Pourcentage des actions comportant droit de vote	Pourcentage des actions incessibles ¹	Territoire de constitution
Cardno Consulting, LLC	100	s.o.	Delaware
International Insurance Group Inc.	100	s.o.	Barbade
Mustang Acquisition Holdings Inc.	100	s.o.	Delaware
Stantec Architecture Inc.	0 ²	s.o.	Caroline du Nord
Stantec Architecture Ltd.	0 ²	s.o.	Canada
Stantec Australia Holdings No. 1 Pty Ltd	100	s.o.	Australie
Stantec Australia Pty Ltd	100	s.o.	Australie
Stantec Consulting Caribbean Ltd.	100	s.o.	Barbade
Stantec Consulting International LLC	100	s.o.	Arizona
Stantec Consulting International Ltd.	100	100	Canada

Nom de la filiale	Pourcentage des actions comportant droit de vote	Pourcentage des actions incessibles ¹	Territoire de constitution
Stantec Consulting Ltd./Stantec Experts-conseils ltée	100	100	Canada
Stantec Consulting Michigan Inc.	100	s.o.	Michigan
Stantec Consulting Services Inc.	100	100	New York
Stantec Delaware V LLC	100	s.o.	Delaware
Stantec Delaware VI LLC	100	s.o.	Delaware
Stantec Geomatics Ltd.	50 ²	100	Alberta
Stantec Global Capital Limited	100	100	Royaume-Uni
Stantec Holding (2017) Limited	100	s.o.	Royaume-Uni
Stantec Holdings LP	100	s.o.	Alberta
Stantec Holdings ULC	100	s.o.	Alberta
Stantec International Consulting, Inc.	100	s.o.	Delaware
Stantec International Inc.	100 ³	s.o.	Pennsylvanie
Stantec New Zealand	100	s.o.	Nouvelle-Zélande
Stantec Technology International Inc.	100	100	Delaware
Stantec UK Limited	100	s.o.	Royaume-Uni
Stantec US Insurance Group, Inc.	100	s.o.	Arizona

s.o. – sans objet

1. Dans la présente notice annuelle, le terme « actions incessibles » désigne les actions sans droit de vote du capital-actions d'une filiale de la Société.
2. Stantec exerce un contrôle sur les activités pertinentes de ces entités au moyen d'ententes contractuelles.
3. Détenue par une entité structurée (c'est-à-dire une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité).

Évolution générale de l'entreprise

2024

Acquisitions

Le 8 janvier 2024, Stantec a réalisé l'acquisition de ZETCON Engineering (ZETCON), une société d'ingénierie de 645 personnes ayant son siège social à Bochum, en Allemagne. ZETCON fournit des services de planification, d'inspection, de gestion de projets et de gestion de la construction dans le domaine des infrastructures. L'acquisition de ZETCON a permis à Stantec d'accroître sa présence en Europe et lui a fourni une plateforme pour exercer ses activités en Allemagne.

Le 9 février 2024, Stantec a réalisé l'acquisition de Morrison Hershfield, une société d'ingénierie et de gestion de 1 150 personnes ayant son siège social à Markham, en Ontario. Morrison Hershfield fournit des services liés aux transports, aux bâtiments et à l'environnement, principalement en Amérique du Nord. Avec une présence particulièrement forte au Canada, Morrison Hershfield a augmenté les effectifs canadiens de Stantec d'environ 10 %.

Changements au sein de la direction

Le 28 février 2024, Stantec a annoncé le départ à la retraite prévu de Theresa B. Y. Jang, vice-présidente exécutive et cheffe de la direction financière. M^{me} Jang demeurera cheffe de la direction financière jusqu'à l'entrée en fonction de son successeur.

Historique sur les trois derniers exercices

Le texte qui suit présente les faits saillants de l'évolution générale de Stantec au cours des trois derniers exercices.

2023

Acquisitions

En 2023, nous avons acquis l'entreprise suivante :

Mois	Entreprise acquise	Secteur d'activité
Juin	Environmental Systems Design, Inc.	Fournit des services d'ingénierie du bâtiment et est spécialisée dans les services aux installations essentielles et aux centres de données. Exerce ses activités principalement à Chicago, en Illinois, aux É.-U.

Changements au sein du conseil d'administration

Le 1^{er} mars 2023, Celina J. Wang Doka a été nommée au conseil d'administration de Stantec et, le 11 mai 2023, Angeline G. Chen a été élue au conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

Financement

Le 16 juin 2023, Stantec a conclu une facilité à terme bilatérale non garantie de 100 M\$ avec la Banque Nationale du Canada (la « facilité de crédit bilatérale »). La facilité de crédit bilatérale vient à échéance le 17 juin 2024. Le produit de la facilité de crédit bilatérale a été affecté au remboursement d'une partie de l'encours de la facilité de crédit renouvelable de la Société.

Placement de billets de premier rang non garantis

Le 27 juin 2023, Stantec a réalisé un placement privé de billets de premier rang non garantis échéant le 27 juin 2030 d'un montant en capital global de 250 M\$. Les billets portent intérêt au taux annuel de 5,393 % et leur prix équivaut à leur valeur nominale. Stantec a affecté le produit net de ce placement au remboursement d'une partie de l'encours et aux fins générales de l'entreprise.

Pour des précisions au sujet des billets de premier rang non garantis de Stantec, veuillez vous reporter à la rubrique « Description de la structure du capital » de la présente notice annuelle.

Placement d'actions ordinaires

Le 29 novembre 2023, Stantec a réalisé un placement public d'actions ordinaires par voie de prise ferme (le « placement d'actions »). Dans le cadre du placement d'actions, Stantec a émis 3 108 450 nouvelles actions ordinaires (les « actions »), y compris 405 450 actions émises à l'exercice intégral de l'option de surallocation accordée à un syndicat de preneurs fermes. Les actions ont été offertes au prix de 92,50 \$ l'action, pour un produit brut total de 287 531 625 \$. Les actions ont été offertes dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada au moyen d'un supplément de prospectus au prospectus préalable de base (le « prospectus préalable ») déposé par Stantec le 18 novembre 2022. Aux États-Unis, les actions ont été offertes par voie d'un placement privé.

Stantec a affecté le produit net tiré du placement d'actions au remboursement du solde impayé de sa facilité de crédit renouvelable dans le but de créer une capacité supplémentaire pour financer des occasions d'acquisition et des initiatives de croissance futures, ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise.

Lancement du plan stratégique 2024-2026

Le 5 décembre 2023, Stantec a publié les faits saillants de son plan stratégique 2024-2026, y compris ses objectifs financiers triennaux et ses perspectives pour 2024. Pour formuler son plan stratégique 2024-2026, Stantec a identifié les grandes tendances qui façonnent le monde, puis a axé son plan sur trois initiatives de croissance stratégiques : les solutions climatiques, les collectivités et infrastructures de demain, et les technologies d'avenir. Ces initiatives devraient stimuler la croissance interne de Stantec au cours des trois prochaines années. Stantec maintiendra également son approche disciplinée de croissance par l'entremise d'acquisitions stratégiques relatives.

Renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et régime de rachat d'actions automatique

Le 11 décembre 2023, Stantec a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPR 2023 »). Aux termes de l'avis d'intention de la Société d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités approuvée par la Bourse de Toronto (TSX), Stantec peut racheter jusqu'à 2 281 339 actions ordinaires, soit environ 2 % de ses 114 066 995 actions ordinaires émises et en circulation en date du 1^{er} décembre 2023. Les rachats sont autorisés depuis le 13 décembre 2023 et le seront jusqu'au 12 décembre 2024 au plus tard. Sauf en ce qui a trait aux rachats de blocs d'actions permis par la TSX, le nombre d'actions pouvant être rachetées quotidiennement ne peut excéder 88 772, soit environ 25 % du volume d'opérations quotidien moyen au cours de la période de six mois civils complets ayant précédé le 30 novembre 2023.

Dans le cadre de l'OPR 2023, Stantec a également conclu un régime de rachat d'actions automatique (RRAA) avec un courtier désigné en vue de racheter ses actions ordinaires aux termes de l'OPR à des moments où elle ne pouvait négocier activement sur le marché en raison de restrictions réglementaires applicables ou de périodes d'interdiction d'opérations imposées à l'interne.

Au cours de 2023, 129 036 actions ordinaires ont été rachetées à des fins d'annulation au prix moyen pondéré de 77,25 \$ l'action.

2022

Acquisitions

En 2022, nous avons acquis les entreprises suivantes :

Mois	Entreprise acquise	Secteur d'activité
Avril	Barton Willmore LLP	Fournit des services de planification et d'aménagement urbain à des clients des secteurs public et privé, dans les domaines des logements résidentiels, de la logistique, de la vente au détail, des infrastructures, de l'énergie, des études supérieures et de la rénovation urbaine. Exerce ses activités principalement à Reading, au Royaume-Uni.

Octobre	L2Partridge, LLC	Fournit des services de conception architecturale, de design d'intérieur et de planification sur les marchés des sciences et de la technologie, des lieux de travail commerciaux, des études supérieures, des logements résidentiels et de l'hébergement. Exerce ses activités principalement à Philadelphie, en Pennsylvanie, aux É.-U.
---------	------------------	--

Changements au sein du conseil d'administration

Richard C. Bradeen, qui s'était joint au conseil d'administration de Stantec en 2018, est décédé le 27 décembre 2022. M. Bradeen siégeait au comité d'audit et de gestion des risques et aux comités de gouvernance et de rémunération de la Société.

Nominations au sein de la direction et autres changements

Le 1^{er} janvier 2022, John D. Take a été nommé au poste de chef des activités commerciales de Stantec. Le 23 février 2022, Asifa Samji a été nommée au poste de cheffe de la direction des ressources humaines. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2022, les titres de M. Take et de M^{me} Samji ont été respectivement changés pour chef – Croissance et innovation et cheffe des ressources humaines et de l'inclusion. Le 1^{er} juillet 2022, Marshall W. Davert a assumé de nouvelles fonctions au sein de la Société et a démissionné du poste de chef de l'innovation. Son rôle de surveillance et ses responsabilités à l'égard du programme d'innovation de la Société ont été transférés à M. Take.

Renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et régime de rachat d'actions automatique

Le 14 novembre 2022, Stantec a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPR 2022 »). Aux termes de l'avis d'intention de la Société d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités approuvée par la Bourse de Toronto (TSX), Stantec pouvait racheter jusqu'à 5 538 309 actions ordinaires, soit environ 5 % de ses 110 766 187 actions ordinaires émises et en circulation en date du 2 novembre 2022. Les rachats étaient autorisés depuis le 16 novembre 2022 et se sont terminés le 15 novembre 2023. Au cours de 2022, 1 085 676 actions ordinaires ont été rachetées à des fins d'annulation au prix moyen pondéré de 60,16 \$ l'action.

Prospectus préalable de base

Le 18 novembre 2022, Stantec a déposé un prospectus préalable visant le placement par la Société d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, de titres d'emprunt, de bons de souscription, de reçus de souscription, d'unités ou toute combinaison de ces titres dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations au cours de la période de 25 mois suivant la date du prospectus. Pour déposer le prospectus préalable, Stantec a fait valoir la décision générale 44-501 relative à une dispense de certaines obligations du régime de prospectus préalable au bénéfice des émetteurs établis bien connus (*Exemption from Certain Prospectus Requirements for Well-known Seasoned Issuers*) de l'Alberta Securities Commission et chacune des dispenses comparables émises par d'autres autorités en valeurs mobilières provinciales et territoriales au Canada.

Financement

Le 8 décembre 2022, Stantec a conclu une deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour (la « deuxième convention ») avec un consortium de prêteurs; la Banque Canadienne Impériale de Commerce a agi en qualité d'agent administratif principal. La deuxième convention consiste en une modification et une mise à jour de la convention de crédit modifiée et mise à jour de Stantec datée du 27 juin 2018, en sa version modifiée par i) la convention de modification n° 1 datée du 19 juillet 2019 et ii) la convention de modification n° 2 datée du 29 octobre 2021, qui est une modification et une mise à jour d'une convention de crédit datée du 6 mai 2016, aux termes de laquelle le consortium de prêteurs avait convenu de consentir certaines facilités de crédit à la Société.

En plus d'intégrer les modifications antérieures et d'apporter des modifications techniques se rapportant aux transitions vers le taux London Interbank Offered Rate (LIBOR) et le taux Canadian Dollar Offered Rate (CDOR), la deuxième convention a modifié les facilités de crédit en reportant la date d'échéance de la facilité de crédit renouvelable de 800 M\$ et la tranche du prêt à terme de 160 M\$ au 8 décembre 2027 et en reportant la date d'échéance de la tranche du prêt à terme de 150 M\$ au 8 décembre 2025.

2021

Acquisitions

En 2021, nous avons acquis les entreprises suivantes :

Mois	Entreprise acquise	Secteur d'activité
Mars	Greg Tucker and Associates Pty. Ltd.	Fournit une expertise en matière de services-conseils, de planification et d'analytique liés au transport, d'ingénierie du transport et de conception technique. Exerce ses activités principalement à Melbourne, en Australie.
Mai	Engenium Pty Ltd Engenium Pty A Ltd	Fournissent des services-conseils en matière de réalisation de projets dans les secteurs de l'exploitation minière, des ressources et des infrastructures industrielles. Exercent leurs activités principalement à Perth, en Australie.
Septembre	Paleo Solutions, Inc.	Fournit des services de paléontologie et d'archéologie dans les secteurs du transport, notamment ferroviaire, de l'eau, de l'électricité et de l'énergie. Exerce ses activités principalement à Los Angeles, en Californie, aux É.-U.
Novembre	Driven by Values B.V.	Fournit des services-conseils en matière de conception de bâtiments durables, de mise à niveau des infrastructures énergétiques, de réseaux de chauffage urbain durables et de mobilité électrique. Exerce ses activités principalement à Sittard, aux Pays-Bas.
Décembre	Cardno USA, Inc. Cardno Canada Holdings Limited Cardno Holdings Pty Limited Cardno Holdings New Zealand Limited (soit les entités juridiques qui détenaient les entreprises de génie et de services-conseils de Cardno Limited en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique)	Fournissent des services environnementaux et d'infrastructures, participent à des programmes lancés à l'initiative de gouvernements locaux et fédéraux et au développement urbain. Exercent leurs activités principalement à Brisbane, en Australie.
Décembre	Cox McLain Environmental Consulting, Inc.	Fournit un vaste éventail de services de gestion de la conformité dans les secteurs des ressources environnementales et culturelles. Exerce ses activités principalement à Austin, au Texas, aux É.-U.

Changements au sein du conseil d'administration

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, Martin A. à Porta a été nommé au conseil d'administration de Stantec.

Financement

Le 29 octobre 2021, Stantec a modifié et prolongé ses facilités de crédit existantes aux termes d'un prêt lié au développement durable (PDD). Aux termes du PDD, un mécanisme incitatif d'établissement des taux d'intérêt établissait un lien entre le coût du financement et les cibles liées aux objectifs de réduction des émissions de GES de Stantec et le score de l'indice d'égalité des genres de Bloomberg.

Renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et régime de rachat d'actions automatique

Le 9 novembre 2021, Stantec a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPR 2021 »). Aux termes de l'avis d'intention de la Société d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités approuvée par la TSX, Stantec était autorisée à racheter jusqu'à 5 559 312 actions ordinaires, soit environ 5 % de ses 111 186 257 actions ordinaires émises et en circulation en date du 2 novembre 2021. Les rachats étaient autorisés depuis le 16 novembre 2021 et se sont terminés le 15 novembre 2022. Au cours

de 2021, 939 482 actions ordinaires ont été rachetées à des fins d'annulation au prix moyen pondéré de 53,97 \$ l'action.

Description des activités

Stantec est un chef de file mondial de la conception et de la livraison de services en matière d'ingénierie durable, d'architecture, de planification et d'environnement. Les équipes multidisciplinaires de Stantec apportent des solutions en matière de changements climatiques, d'urbanisation et de résilience des infrastructures.

Stantec offre ses services par l'intermédiaire de cinq groupes d'unités d'affaires :

- Infrastructures – évaluation, planification et conception de solutions d'infrastructures pour le transport, le développement communautaire et les espaces urbains qui sont résilientes et adaptées aux besoins de la communauté.
- Services environnementaux – prestation d'une multitude de services stratégiques en matière d'obtention de permis, de conservation, de réhabilitation de l'écosystème, de sciences de la vie et d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) afin de préserver les ressources environnementales, culturelles et sociales et d'atténuer les incidences sur celles-ci.
- Eau – conception de solutions en vue de fournir de la résilience et d'améliorer la santé et la qualité de vie grâce à de l'eau propre et saine. Nous soutenons les besoins des communautés et de l'industrie tout au long du cycle de vie de l'eau grâce à des solutions sur mesure pour la durabilité des ressources en eau, de la planification, de la gestion et des infrastructures.
- Bâtiments – exécution de solutions intégrées d'architecture, d'ingénierie, de design d'intérieur et de planification qui tirent parti de notre expertise en vue de créer des innovations à plus faible empreinte de carbone et de renforcer les communautés grâce au pouvoir de la conception.
- Énergie et ressources – fourniture de solutions sécuritaires et durables pour les besoins mondiaux en énergie et en ressources et soutien de la transition énergétique avec un accent croissant sur les sources d'énergie renouvelable.

Notre modèle d'affaires s'articule autour des principaux volets suivants :

- Diversification géographique. Nous exerçons nos activités dans trois unités d'affaires régionales – Canada, États-Unis et International – et offrons des services semblables dans toutes ces régions. Grâce à cette diversité, nous pouvons tisser des liens étroits avec les clients à l'échelle locale tout en tirant parti de l'expertise de notre équipe mondiale.
- Diversification des services. Nous offrons des services dans divers secteurs tout au long du cycle de vie d'un projet par l'intermédiaire de cinq groupes d'unités d'affaires : Infrastructures, Services environnementaux, Eau, Bâtiments et Énergie et ressources.
- Accent mis sur la conception. Nous intervenons dans la phase de conception des projets d'infrastructures, d'eau, de bâtiments, d'énergie et de ressources, ce qui permet de dégager de meilleures marges et de mieux contrôler les risques par rapport aux sociétés d'ingénierie et de construction intégrées.
- Solutions relatives au cycle de vie. Nous assurons la prestation de services professionnels à toutes les étapes du cycle de vie d'un projet : planification, conception, administration de la construction, mise en service, entretien, mise hors service et remise en état.

Grâce à la diversité de notre modèle d'affaires, nous pouvons nous adapter à l'évolution des conditions du marché en contrebalançant une baisse de la demande pour nos services dans un groupe d'unités d'affaires ou une région géographique donné par une hausse de la demande dans un autre. Nous croyons que cette stratégie nous aide à atténuer les risques tout en nous permettant de continuer d'accroître nos produits des activités ordinaires et nos résultats. C'est au cours des premier et quatrième trimestres que nous enregistrons les produits des activités ordinaires et les activités relatives aux projets les plus faibles en raison des congés et des conditions météorologiques qui ont cours dans l'hémisphère nord, mais la diversité qui caractérise notre modèle d'affaires nous permet de nous adapter à ces ralentissements.

Le chef de la direction de Stantec évalue le rendement de la Société en se fondant sur les résultats financiers dégagés par nos secteurs opérationnels.

Nos secteurs à présenter (conformément aux IFRS) sont liés aux régions géographiques où nous exerçons nos activités. La Société compte trois secteurs d'exploitation pour lesquels elle présente des résultats en ce qui concerne ses services-conseils : Canada, États-Unis et International.

Le tableau qui suit présente la ventilation des produits des activités ordinaires bruts pour nos secteurs à présenter pour 2022 et 2023.

Secteurs à présenter	Produits des activités ordinaires bruts pour 2022 (en M\$)	Produits des activités ordinaires bruts pour 2023 (en M\$)
Canada	1 337,0	1 426,5
États-Unis	3 056,6	3 634,5
International	1 283,6	1 418,6

Pour de plus amples renseignements sur notre modèle d'affaires et notre plan stratégique, il y a lieu de consulter notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 aux pages M-2 et M-10 (qui est intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et déposé sur SEDAR, au sedarplus.ca, et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au sec.gov).

Innovation, recherche et développement

Notre bureau de l'innovation met en jeu des idées éprouvées tout en encourageant la curiosité, la créativité et l'application de technologies avancées pour développer de nouveaux services, produits et secteurs d'activité qui aident nos clients et les collectivités à relever leurs plus grands défis.

L'innovation se manifeste au sein de Stantec et elle est encouragée dans l'ensemble de l'organisation. Les employés de Stantec peuvent proposer des idées au moyen d'un portail en ligne dont la gestion est confiée à notre bureau de l'innovation. Nous accordons notre soutien aux idées prometteuses en mettant à contribution notre expertise technique, notre programme de mentorat et des niveaux de financement progressifs. Tout au long du processus, les idées comportant un volet numérique bénéficient de l'appui des experts qui dirigent nos efforts de transformation numérique. Nos objectifs dans cette sphère consistent à cerner les besoins actuels et futurs sur le marché et à créer des services, des produits et des outils qui permettent à Stantec de continuer à soutenir les demandes changeantes de nos clients et, du même coup, de rendre notre prestation plus efficace, d'accroître les marges et de créer de nouvelles possibilités de revenus pour notre Société. Grâce à la création de nouvelles entreprises de vente directe, à la mise sur pied de Stantec.io, à des investissements dans des sociétés technologiques émergentes et à des partenariats avec des leaders de l'industrie bien connus, nous nous efforçons de mettre ces solutions à la portée de nos communautés.

À cet égard, nous réalisons des projets de recherche et développement innovants dans un large éventail de domaines, comme les systèmes d'évaluation, de planification et de gestion des infrastructures, la réalité virtuelle et augmentée, la gestion de données, les applications d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique, la télédétection et la conception paramétrique pour trouver de meilleures façons d'appliquer les technologies avancées à la science éprouvée, à l'ingénierie et aux pratiques en architecture afin que Stantec puisse continuer de soutenir efficacement ses clients. Bénéficiant d'antécédents de travail dans toutes les formes d'infrastructures et en environnement, nous combinons nos experts en la matière à de robustes capacités numériques en vue d'offrir des solutions qui changent le monde qui nous entoure.

Situation concurrentielle

Nos services professionnels interviennent à toutes les étapes du cycle de vie d'un projet : planification, conception, construction, administration de la construction, mise en service, exploitation et entretien, mise hors service et remise en état. Dans tous ces secteurs, nous livrons concurrence à d'autres grandes multinationales offrant des services professionnels ainsi qu'à des entreprises à vocation diversifiée (sous-traitance/services-conseils), y compris des fournisseurs locaux de moindre envergure et à vocation spécialisée. Pour un projet donné, le type et le nombre de concurrents peuvent varier en fonction de divers facteurs, dont l'envergure du projet, l'emplacement géographique, les marchés finaux/secteurs, les modalités et les risques commerciaux et contractuels, les compétences et l'expertise techniques et les restrictions imposées par le client. Les mégatendances mondiales stimulent la demande dans nos marchés finaux, particulièrement ceux des solutions climatiques, des collectivités et des infrastructures de demain, et des technologies d'avenir. Vu la demande croissante que suscitent nos services, il est possible que nous assistions à l'arrivée de nouveaux concurrents et à une certaine convergence des services offerts sur le marché.

Nous croyons que nous sommes bien positionnés pour livrer concurrence dans nos marchés en croissance en raison de notre cadre de gestion centré sur le client regroupant quatre facteurs créateurs de valeur : l'excellence, l'innovation, le capital humain et la croissance. Nous nous démarquons de nos pairs grâce à nos facteurs créateurs

de valeur autour desquels s'articulent nos initiatives en matière de développement durable, d'innovation, d'inclusion, de diversité et d'équité, et d'efficacité opérationnelle, ainsi que par nos initiatives stratégiques qui concordent avec la dynamique mondiale à long terme. Nous nous démarquons grâce à nos employés et à la collaboration dont nous faisons preuve à l'échelle de nos unités d'exploitation et dans toutes les régions dans lesquelles nous exerçons des activités. Notre impressionnante feuille de route en matière d'acquisition et d'intégration d'entreprises nous confère aussi un avantage concurrentiel.

Services

Stantec répond aux besoins de clients des secteurs privé et public en offrant des solutions fondées sur le savoir qui s'appuient sur des services professionnels de consultation en génie, en architecture, en design d'intérieur, en architecture paysagère, en arpentage, en sciences de l'environnement, en gestion de projets, en gestion de programmes et en évaluation des aspects économiques de projets. Nous mettons l'accent sur la phase de conception à marge plus élevée et à plus faible risque des projets de bâtiments, d'énergie, d'infrastructures et d'eau, ainsi que sur le travail scientifique et la consultation en sciences de l'environnement. Nous offrons différents barèmes de prix à nos clients, mais nous offrons habituellement nos services dans le cadre de contrats à prix fixe ou variable (assortis d'un plafond) ou de contrats temps et matériaux (sans plafond stipulé). La plupart de nos mandats nous sont confiés en raison de nos compétences et de nos relations avec nos clients; nous en obtenons aussi à l'issue de processus d'appel d'offres concurrentiels.

Grâce à la diversification de ses services et à son offre de services professionnels à toutes les étapes du cycle de vie d'un projet, Stantec a pour objectif de créer des liens étroits avec ses clients afin d'assurer la fidélisation de sa clientèle. Nous réalisons des dizaines de milliers de projets pour le compte de milliers de clients répartis dans des centaines d'emplacements, ce qui fait que nos produits des activités ordinaires ne sont pas principalement tributaires d'un nombre restreint de grands projets.

Employés

Au 31 décembre 2023, nous comptons environ 28 000 employés, y compris des professionnels, des technologues et des techniciens et des employés de soutien. La répartition des employés parmi les secteurs à présenter de Stantec s'élevait à environ 8 500 employés pour nos activités canadiennes, 11 500 pour nos activités américaines et 8 000 pour nos activités mondiales.

Nous plaçons nos employés au premier plan et sommes toujours à la recherche de professionnels talentueux et compétents qui sauront fournir nos services spécialisés. Comme nous exerçons nos activités dans un secteur concurrentiel où les coûts de roulement du personnel sont élevés et où les relations à long terme sont essentielles, nous mettons tout en œuvre pour recruter et conserver les meilleurs talents. Nous avons recours à diverses stratégies de recrutement, par exemple notre programme de primes à la recommandation d'employés, l'affichage de postes sur le Web, les salons de l'emploi et les programmes destinés aux étudiants. Nous offrons en outre à nos employés la possibilité d'être mutés à d'autres bureaux ou emplacements.

Le volet Responsabilité sociale de notre rapport annuel sur le développement durable contient des renseignements supplémentaires au sujet des mesures que nous prenons pour attirer, appuyer, motiver et cultiver des talents de calibre mondial et bâtir un milieu de travail stimulant et inclusif pour notre personnel. Notre Rapport sur le développement durable est disponible sur notre site Web au stantec.com/fr/about/sustainability.

Développement durable

Le programme de développement durable de Stantec repose sur le principe selon lequel les résultats économiques positifs sont tributaires d'une gestion efficace des responsabilités ESG dans l'ensemble de notre chaîne de valeur. Nous participons activement au Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU), suivons des cadres reconnus en matière d'ESG à l'échelle internationale et mettons en œuvre des pratiques ESG dans le cadre de nos activités et pour nos clients.

Notre politique et nos programmes en matière de développement durable orientent nos actions et notre succès est reconnu par des tiers, notamment par Corporate Knights, qui, dans son classement 2024 Global 100, a nommé Stantec l'une des 10 entreprises les plus performantes au monde en matière de développement durable, et a placé celle-ci au sommet du classement parmi ses pairs de l'industrie. De plus, nous obtenons constamment des classements élevés au sein des systèmes de classement orientés par les investisseurs, dont Sustainalytics, MSCI ESG Ratings et ISS ESG Corporate Rating.

Notre comité de direction sur les questions ESG – présidé par la cheffe de la direction financière – est responsable de notre performance en matière de développement durable, le comité du développement durable et de la sécurité du conseil assurant une surveillance, un leadership et une gérance supplémentaire. Afin d'optimiser le rendement en matière d'ESG et d'assumer nos responsabilités, nous avons en place un lien entre le développement durable et la rémunération ainsi qu'un prêt lié au développement durable.

Notre rapport annuel sur le développement durable contient des précisions concernant notre performance en matière de développement durable. Veuillez également consulter notre déclaration annuelle faite auprès de l'organisme CDP ainsi que le volet rapport de gestion figurant dans le rapport annuel qui renferment des renseignements sur les risques et les possibilités liés aux changements climatiques.

Quelques faits saillants en matière d'ESG sont présentés ci-après.

Environnement

Stantec s'occupe de la gestion, du suivi et de l'amélioration de notre performance en matière d'environnement à l'aide d'un système de gestion environnementale certifié ISO 14001. Ce système de gestion permet de fixer des objectifs environnementaux et d'assurer un suivi et une évaluation des cibles environnementales, de la conformité à la réglementation, des ordonnances et citations et des plans d'amélioration. Nous avons des cibles de réduction d'émissions de GES fondées sur la science de 1,5 °C à court terme approuvées par l'organisme Science-Based Target initiative (SBTi). Stantec a atteint la carboneutralité de ses activités opérationnelles (en compensant ses émissions résiduelles par l'achat de crédits carbone) en tant qu'étape intermédiaire de notre parcours vers l'objectif de zéro émission nette. Nous sommes constamment reconnus en tant que chefs de file climatiques par CDP (auparavant le Carbon Disclosure Project).

Tous les groupes d'unités d'affaires de Stantec offrent des services axés sur l'environnement à nos clients. Qu'il s'agisse de services d'atténuation des changements climatiques, de conception de bâtiments écoénergétiques, de protection de la biodiversité, de l'élaboration de nouvelles techniques pour conserver l'eau ou de promotion des énergies renouvelables, notre engagement en matière de développement durable stimule l'innovation, réduit les risques et offre un rendement intéressant sur l'investissement tout au long du cycle de vie des projets.

Responsabilité sociale

Stantec est une entreprise de services professionnels qui s'appuie sur l'expertise d'un personnel technique hautement qualifié afin d'offrir des services en ingénierie, en architecture, en planification et en science de l'environnement. Nous mettons tout en œuvre pour embaucher les meilleurs employés de l'industrie et nous canalisons nos efforts sur la gestion, le mentorat et la fidélisation de notre personnel. Nous offrons un environnement de travail souple et collaboratif, des avantages sociaux concurrentiels et la possibilité de travailler sur des projets emblématiques. L'importance que Stantec accorde à l'inclusion, à la diversité et à l'équité renforce l'engagement des employés, nous rapproche de nos clients et favorise le bien-être des employés.

Stantec gère, surveille et améliore notre performance en matière de santé et de sécurité grâce à un système de gestion officiel certifié ISO 45001. Pour évaluer l'efficacité de nos programmes, nous surveillons à la fois les indicateurs tardifs (p. ex. le taux de blessures) et les indicateurs précurseurs (p. ex. les inspections, les observations, l'identification des dangers).

Dans les collectivités où nous vivons et travaillons, nous soutenons les initiatives qui renforcent les capacités et favorisent des changements à long terme. Pour ce faire, nous consacrons temps, expertise et fonds aux arts, à l'éducation, à l'environnement, à la santé et au bien-être. Nous sommes résolus à maintenir des relations respectueuses et fructueuses avec les communautés autochtones.

En ce qui a trait aux clients, nous étudions les répercussions sociales des décisions prises dans le cadre de la gestion de projets tout au long de leur cycle de vie. Nous aidons nos clients à comprendre les façons de faire des communautés locales pour qu'ils tiennent compte des priorités locales et établissent des relations positives durables. Nous intégrons à nos projets et à notre travail de conception des initiatives axées sur l'équité et la justice sociale dans le souci de contribuer au bien-être de la communauté.

Gouvernance

Stantec estime qu'une saine gouvernance est essentielle au maintien d'une culture d'entreprise efficace. En souscrivant à des pratiques commerciales éthiques, nous affichons les valeurs de notre Société et nous nous donnons ainsi un avantage concurrentiel sur le marché mondial.

Notre code de conduite des affaires établit des normes mondiales que les employés sont tenus de respecter dans leur travail quotidien. Nous nous engageons à empêcher la corruption et les comportements antitrust et il est interdit

aux employés d'utiliser les fonds de la Société à des fins de contributions politiques. Nous disposons d'un code de conduite des affaires des partenaires qui énonce nos attentes en matière d'ESG dans notre chaîne d'approvisionnement.

Notre système de gestion intégré mondial fournit un cadre rigoureux et responsable qui permet de surveiller les risques et les dangers, de réduire l'inefficacité, d'optimiser les ressources de la Société et de soutenir directement la mise en œuvre de notre stratégie. Le système intégré comprend le système de gestion de l'environnement et le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail dont il est question ci-dessus ainsi qu'un système de gestion de la qualité (certifié ISO 9001), un système de gestion des services liés aux technologies de l'information (certifié ISO 20000-1) et un système de gestion de la sécurité informatique (certifié ISO 27001). Des audits indépendants (faits par des tiers) du système de gestion intégré ont lieu chaque année.

Le rapport annuel et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 de Stantec contiennent des renseignements additionnels sur notre conseil d'administration, notre gestion des risques et notre processus de planification stratégique.

Activités mondiales

Nos activités mondiales couvrent nos activités en dehors de l'Amérique du Nord. En 2023, Stantec est restée active à l'échelle internationale; les produits des activités ordinaires bruts attribuables aux activités mondiales ont totalisé 1 418,6 M\$.

Nous réalisons des mandats et possédons des bureaux permanents au Royaume-Uni, en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Inde, au Moyen-Orient, en Chine, à Taïwan, en Turquie, en Amérique du Sud, en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

Tous les projets de Stantec font l'objet d'un examen conformément à son cadre de gestion de projets, qui prévoit des processus juridiques, financiers et techniques, entre autres. De même, chaque projet est examiné afin de s'assurer que les risques liés à la santé et à la sécurité ou les risques d'ordre géopolitique sont acceptables. La responsabilité de chacun des grands projets est confiée à un représentant de la haute direction et chaque projet est soumis à un examen officiel.

Facteurs de risque

Pour une analyse des risques auxquels la Société est exposée, veuillez vous reporter à notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 aux pages M-33 à M-43 (intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et déposé sur SEDAR, au sedarplus.ca, et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au sec.gov).

Dividendes

Le 15 février 2012, le conseil d'administration de Stantec a approuvé notre politique en matière de dividendes et, au même moment, a déclaré le premier dividende trimestriel de Stantec. Conformément à cette politique, la Société prévoit déclarer un dividende aux actionnaires inscrits le dernier jour ouvrable de chaque trimestre et le leur verser vers le 15^e jour du mois suivant.

Depuis l'adoption de notre politique en matière de dividendes, nous avons versé des dividendes trimestriels sur nos actions ordinaires. Bien que la Société ait pour objectif de déclarer et de verser un dividende chaque trimestre, notre politique en matière de dividendes est appliquée à l'entière discrétion de notre conseil d'administration, qui pourrait la modifier pour tenir compte de divers facteurs, y compris la conjoncture économique, la situation sur le marché, le bénéfice de la Société, les fonds dont elle a besoin pour financer ses activités, sa stratégie commerciale, les dispositions des lois applicables et les autres facteurs qu'il juge pertinents. De plus, Stantec est tenue de respecter certains seuils financiers aux termes de ses facilités de crédit; cette obligation pourrait restreindre sa capacité à déclarer et à verser des dividendes. Aux termes nos facilités de crédit, nous ne pouvons déclarer ni verser de dividendes si un cas de défaut se poursuit ou si le fait de déclarer ou de verser des dividendes donnerait naissance à un cas de défaut. Par conséquent, rien ne garantit que des dividendes soient déclarés ou versés. Pour une description détaillée des clauses restrictives dont sont assorties nos facilités de crédit, il y a lieu de consulter notre deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour, dont un exemplaire se trouve sur SEDAR, au sedarplus.ca.

Le tableau suivant présente les dividendes au comptant qui ont été versés par action ordinaire en 2023, en 2022 et en 2021.

Dividendes versés (en \$ par action ordinaire)

	Exercice (Total)	T4	T3	T2	T1
2023	0,78	0,195	0,195	0,195	0,195
2022	0,72	0,18	0,18	0,18	0,18
2021	0,66	0,165	0,165	0,165	0,165

Description de la structure du capital

Notre capital-actions autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries et d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 31 décembre 2023, aucune action privilégiée n'avait été émise ni n'était en circulation et 114 066 995 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation.

Outre son capital-actions, Stantec a des titres de créance émis et en circulation. Les caractéristiques des billets de premier rang non garantis de Stantec sont présentées à la présente rubrique de la notice annuelle.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries. Il incombe au conseil d'administration d'établir le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions, les privilèges, les restrictions et les droits qui y sont rattachés. Les porteurs d'actions privilégiées, en tant que catégorie, ne sont pas habilités à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ni à y assister, ni à y exercer des droits de vote, sauf s'il s'agit d'approuver des modifications touchant les modalités des actions privilégiées en tant que catégorie ou si la loi l'exige.

Toutes les séries d'actions privilégiées ont égalité de rang en ce qui a trait au droit aux dividendes et au partage de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Stantec. Les actions privilégiées, en tant que catégorie, ont priorité de rang sur les actions ordinaires en ce qui a trait au droit aux dividendes et au partage de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Stantec.

Actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir les dividendes déclarés par notre conseil d'administration, au moment, selon le montant et sous la forme établis par ce dernier à l'occasion. Les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société et à y assister. Ils disposent de une voix par action ordinaire qu'ils détiennent, sauf aux assemblées où seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série stipulée d'actions ont le droit de voter séparément en tant que catégorie ou série.

Les actions ordinaires sont subordonnées aux actions privilégiées en ce qui a trait au droit aux dividendes et au partage de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Stantec.

Billets de premier rang non garantis

Selon les modalités et conditions d'un acte de fiducie intervenu entre Stantec et la Société de fiducie Computershare du Canada en date du 8 octobre 2020, la Société peut émettre des billets de premier rang non garantis (les « billets »). Le capital global des billets pouvant être émis aux termes de l'acte de fiducie est illimité. Les billets, qui peuvent être émis en une ou plusieurs séries, ont égalité de rang entre eux et avec les billets de toute autre série, sans égard à leurs dates ou modalités d'émission respectives.

Le 8 octobre 2020, Stantec a émis une première série de billets appelés les billets de premier rang non garantis à 2,048 % échéant le 8 octobre 2027 (les « billets de série 1 »). Le montant des billets de série 1 émis aux termes du premier acte de fiducie complémentaire daté du 8 octobre 2020 s'élève à 300 M\$. Les billets de série 1 portent intérêt à compter de la date d'émission au taux annuel de 2,048 %, les intérêts étant payables semestriellement à terme échu en versements égaux. Les billets de série 1 peuvent être rachetés au gré de la Société, en totalité ou en partie, au prix de rachat indiqué dans le premier acte de fiducie complémentaire.

Le 27 juin 2023, Stantec a émis une deuxième série de billets appelés les billets de premier rang non garantis à 5,393 % échéant le 27 juin 2030 (les « billets de série 2 »). Le montant des billets de série 2 émis aux termes du deuxième acte de fiducie complémentaire daté du 27 octobre 2023 s'élève à 250 M\$. Les billets de série 2 portent intérêt à compter de la date d'émission au taux annuel de 5,393 %, les intérêts étant payables semestriellement à terme échu en versements égaux. Les billets de série 2 peuvent être rachetés au gré de la Société, en totalité à quelque moment que ce soit, ou en partie à l'occasion, au prix de rachat indiqué dans le deuxième acte de fiducie complémentaire.

Pour une description complète des billets, des billets de série 1 et des billets de série 2, veuillez consulter l'acte de fiducie, le premier acte de fiducie complémentaire et le deuxième acte de fiducie complémentaire, dont un exemplaire de chacun se trouve sur SEDAR, au sedarplus.ca.

Notes

Le 28 novembre 2023, DBRS Limited (Morningstar DBRS) a confirmé les notes de crédit attribuées à Stantec, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-après. En date du 31 décembre 2023, les notes attribuées étaient les mêmes.

Agence de notation de crédit	Note de l'émetteur	Tendance
DBRS Morningstar	BBB	Stable

Note accordée à la dette par DBRS Morningstar	Note	Tendance
Billets de premier rang non garantis	BBB	Stable
Facilité de crédit renouvelable de premier rang non garantie	BBB	Stable
Prêts à terme de premier rang non garantis	BBB	Stable

L'échelle de notation de Morningstar DBRS relative à l'émetteur et à la dette de premier rang donne une opinion sur le risque de défaut, soit le risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de satisfaire aux obligations financières qui lui incombent conformément aux modalités selon lesquelles une obligation a été émise. L'échelle de notation s'échelonne de « AAA » à « D », soit la fourchette de notes allant d'un émetteur dont les titres sont de la plus haute qualité à l'émetteur ayant demandé l'autorisation de se placer sous la protection de toute loi applicable en matière de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation ou à celui qui ne respecte pas une obligation après l'expiration de délais de grâce. Les notes sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur. La note de BBB attribuée à Stantec indique une qualité de crédit convenable, une capacité de remboursement des obligations financières acceptable, mais une vulnérabilité possible à l'égard d'événements futurs.

Toutes les notes allant de « AA » à « CCC » comportent des sous-catégories « (élevé) » ou « (faible) ». L'absence d'une telle désignation indique que la note se trouve au milieu de la catégorie. Les tendances que Morningstar DBRS attribue aux notes donnent une indication de son opinion quant aux perspectives de la note en question et sont de trois catégories : « positive », « stable » ou « négative ». Les tendances attribuées aux notes indiquent la direction que la note pourrait prendre, selon Morningstar DBRS, si les circonstances courantes se maintenaient.

Les notes attribuées à Stantec ne constituent pas une recommandation d'acheter, de conserver ou de vendre nos titres de créance ou nos titres. Rien ne garantit qu'une note demeurera en vigueur pendant une période donnée ni qu'elle ne sera pas révisée ou entièrement retirée à un moment quelconque par l'agence de notation de crédit, si celle-ci juge qu'une telle intervention est nécessaire dans les circonstances.

En 2022 et 2023, Stantec a versé à Morningstar DBRS des honoraires de notation usuels relativement à l'attribution de notes aux titres de la Société. En 2023, en plus du versement des honoraires de notation ordinaires, Stantec a versé à Morningstar DBRS des frais d'émission relativement à l'attribution de notes à notre dette à long terme aux fins du placement des billets de série 2 réalisé le 27 juin 2023. Aucun autre paiement n'a été versé à Morningstar DBRS à l'égard d'autres services fournis à Stantec au cours des deux dernières années.

Marché pour la négociation des titres

Cours et volume d'opérations

Nos actions ordinaires sont inscrites à des fins de négociation à la TSX et à la Bourse de New York (NYSE) sous le symbole « STN ».

Le tableau suivant présente les données sur les opérations mensuelles effectuées à la TSX au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 :

Bourse de Toronto 2023

Mois	Plafond (en \$)	Plancher (en \$)	Volume
Janvier	69,85	64,86	3 536 573
Février	83,53	69,29	4 360 123
Mars	80,70	75,31	6 980 065
Avril	82,59	77,30	6 693 838
Mai	83,53	77,00	5 375 211
Juin	86,69	78,44	5 422 984
Juillet	90,86	85,61	6 466 902
Août	92,00	83,95	12 731 198
Septembre	92,51	87,41	6 053 498
Octobre	91,67	82,50	5 553 764
Novembre	101,22	84,31	8 868 143
Décembre	106,47	99,20	7 481 628
Total			79 523 927

Le tableau suivant présente les données sur les opérations mensuelles effectuées à la NYSE (en \$ US) au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 :

Bourse de New York 2023

Mois	Plafond (en \$)	Plancher (en \$)	Volume
Janvier	52,71	47,53	1 020 830
Février	61,61	51,81	1 256 161
Mars	59,11	54,90	2 523 445
Avril	60,96	57,25	1 125 728
Mai	62,31	56,49	1 352 238
Juin	65,42	57,77	1 396 308
Juillet	69,02	64,45	1 313 812
Août	68,03	62,75	2 125 285
Septembre	67,90	64,60	2 326 029
Octobre	67,36	59,55	1 681 552
Novembre	74,46	60,78	3 042 806
Décembre	80,44	72,80	2 564 164
Total			21 728 358

Ventes antérieures

Comme il est indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle, Stantec a réalisé un placement des billets de série 2 le 27 juin 2023. Les billets de série 2 ne sont pas inscrits ou cotés à une bourse. Pour des renseignements détaillés sur les billets de série 2, veuillez vous reporter à la rubrique « Description de la structure du capital » de la présente notice annuelle. Il est également possible d'obtenir des exemplaires de l'acte de fiducie et du deuxième acte de fiducie complémentaire aux termes duquel les billets de série 2 ont été émis, ces deux actes étant disponibles sur SEDAR à sedarplus.ca.

Administrateurs et dirigeants

Le tableau suivant présente les administrateurs de Stantec en date du 28 février 2024, leur lieu de résidence ainsi que leur occupation principale :

Administrateurs de Stantec Inc.

Nom et lieu de résidence	Occupation principale	Administrateur depuis
Douglas K. Ammerman ¹ Laguna Beach (Californie) États-Unis	Administrateur de sociétés	2011
Martin A. à Porta Zoug, Suisse	Administrateur de sociétés	2021
Shelley A. M. Brown Saskatoon (Saskatchewan) Canada	Administratrice de sociétés	2018
Angeline G. Chen Bethesda (Maryland) États-Unis	Avocate, MarkLogic Corporation ²	2023
Patricia D. Galloway Cle Elum (Washington) États-Unis	Présidente, Galloway Arbitration Inc. ³	2020
Robert J. Gomes Edmonton (Alberta) Canada	Administrateur de sociétés	2009
Gordon A. Johnston Edmonton (Alberta) Canada	Président et chef de la direction de Stantec Inc.	2018
Donald J. Lowry Edmonton (Alberta) Canada	Administrateur de sociétés	2013
Marie-Lucie Morin Ottawa (Ontario) Canada	Administratrice de sociétés	2016
Celina J. Wang Doka Newport Beach (Californie) États-Unis	Administratrice de sociétés	2023

1. M. Ammerman préside le conseil d'administration.
2. MarkLogic Corporation, une filiale en propriété exclusive de Progress Software Corporation (une société ouverte américaine), produit des logiciels pour la création et le déploiement d'applications commerciales destinées au marché du gouvernement fédéral américain.
3. Galloway Arbitration Inc. est une société qui offre des services d'arbitrage en matière d'énergie, de construction et de mégaprojets.

Tous les administrateurs de Stantec sont élus annuellement et occupent leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'ils ne démissionnent auparavant. Tous les administrateurs occupent le poste indiqué dans le tableau ci-dessus ou d'autres postes de haute direction au sein des mêmes entreprises ou sociétés indiquées ci-dessus ou au sein d'entreprises ou de sociétés qui y sont associées depuis au moins cinq ans, à l'exception des personnes suivantes :

- M. à Porta était président et chef de la direction de Pöyry Plc. jusqu'au 25 juin 2019
- Angeline G. Chen est devenue cheffe du contentieux et directrice générale de MarkLogic Corporation le 15 mai 2023. M^{me} Chen a été avocate-conseil au sein de DLA Piper jusqu'au 12 mai 2023.
- Celina J. Wang Doka a été associée chez KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l. jusqu'au 30 septembre 2021.

La liste qui suit présente les membres de chacun des comités du conseil en date de la présente notice annuelle :

- Comité d'audit et de gestion des risques — Shelley A. M. Brown (présidente du comité), Angeline G. Chen, Donald J. Lowry et Celina J. Wang Doka
- Comité de gouvernance et de rémunération — Marie-Lucie Morin (présidente du comité), Martin A. à Porta, Angeline G. Chen et Patricia D. Galloway
- Comité de santé, de sécurité et de développement durable – Donald J. Lowry (président du comité), Martin A. à Porta, Patricia D. Galloway, Robert J. Gomes et Celina J. Wang Doka

Tous nos administrateurs, à l'exception de Gordon A. Johnston, président et chef de la direction de la Société, sont « indépendants » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables.

La liste qui suit présente le nom, le lieu de résidence et le poste occupé par chaque membre de la haute direction de Stantec en date du 28 février 2024 ainsi que son occupation principale au cours des cinq dernières années :

Membres de la haute direction de Stantec Inc.

Nom et municipalité de résidence	Poste actuel au sein de la Société	Date d'entrée en fonction dans le poste actuel	Postes occupés au cours des cinq dernières années ¹
Gordon A. Johnston Edmonton (Alberta) Canada	Président et chef de la direction	1 ^{er} janvier 2018	s.o.
Theresa B. Y. Jang Calgary (Alberta) Canada	Vice-présidente exécutive et cheffe de la direction financière	1 ^{er} janvier 2019	Vice-présidente exécutive, Stantec
John D. Take Tucson (Arizona) États-Unis	Vice-président exécutif et chef – Croissance et innovation	1 ^{er} juillet 2022	Vice-président principal, Eau, Stantec Vice-président exécutif, Eau, Stantec Vice-président exécutif, chef des affaires
Stuart E. Lerner New York (New York) États-Unis	Vice-président exécutif et chef de l'exploitation – Amérique du Nord	1 ^{er} janvier 2020	Vice-président exécutif, Infrastructures, Stantec
Catherine M. Schefer Warrington, Royaume-Uni	Vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation – International	1 ^{er} janvier 2020	Vice-présidente exécutive, leader des unités d'affaires régionales, Stantec
Steve M. Fleck Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	Vice-président exécutif et chef des pratiques d'affaires et des projets	1 ^{er} janvier 2018	s.o.
Asifa Samji North Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	Vice-présidente exécutive et cheffe des ressources humaines et de l'inclusion	1 ^{er} juillet 2022	Vice-présidente, Services environnementaux, Stantec Vice-présidente principale, Services environnementaux, Stantec Vice-présidente principale, cheffe de la direction des ressources humaines, Stantec Vice-présidente exécutive, cheffe de la direction des ressources humaines
Paul J. D. Alpern Edmonton (Alberta) Canada	Vice-président principal, secrétaire et chef du contentieux	5 novembre 2009	s.o.

1. Les postes occupés auparavant au sein de Stantec correspondent à des postes occupés par leurs titulaires au sein des filiales en exploitation de Stantec Inc.

Actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction

Au 31 décembre 2023, les administrateurs et membres de la direction de Stantec Inc. étaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, propriétaires véritables de 489 100 actions ordinaires, soit environ 0,43 % de nos actions ordinaires émises et en circulation, ou exerçaient un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur un tel nombre d'actions et un tel pourcentage.

Renseignements sur le comité d'audit et de gestion des risques

Charte (mandat) du comité d'audit et de gestion des risques

Les responsabilités et les fonctions du comité d'audit et de gestion des risques sont énoncées dans la charte (mandat) du comité, qui est présentée à l'appendice I de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit et de gestion des risques

Au 28 février 2024, les membres siégeant à notre comité d'audit et de gestion des risques étaient les suivants : Shelley A. M. Brown (présidente du comité), Angeline G. Chen, Donald J. Lowry et Celina J. Wang Doka.

Le conseil d'administration estime que les membres de ce comité réunissent un degré approprié d'expertise et de compétences financières et ont conclu que chaque membre du comité était « indépendant » et avait des « compétences financières » au sens donné à ces termes dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes (et au sens donné aux termes « *independent* » et « *financially literate* » dans les lois sur les valeurs mobilières américaines). Aussi, M^{me} Brown, M. Lowry et M^{me} Wang Doka sont des « experts financiers du comité d'audit » (au sens donné au terme « *audit committee financial expert* » dans les règles et les règlements de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis).

L'exposé qui suit décrit la formation et l'expérience de chacun des membres du comité qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités à ce titre.

Shelley A. M. Brown

M^{me} Brown compte plus de 30 ans d'expérience à titre de membre de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif, d'associations, et de sociétés à but lucratif, y compris Deloitte Canada, le Conseil de surveillance de la normalisation comptable et le conseil des gouverneurs de l'Université de la Saskatchewan. Au cours de sa brillante carrière de 40 ans en comptabilité, M^{me} Brown a été associée dans deux des plus grands cabinets de services professionnels du monde et présidente de l'Institut canadien des comptables agréés, et a présidé le comité d'audit de NorZinc Ltd. jusqu'à l'acquisition de cette société par un fonds d'investissement privé en décembre 2022. M^{me} Brown siège actuellement au comité d'audit d'Inter Pipeline Ltd.

Cumulant près de 40 ans d'expérience dans le domaine de la comptabilité et possédant des compétences en planification stratégique, en bonne gouvernance, en finances et en gestion des risques, M^{me} Brown est un atout précieux pour le comité d'audit et de gestion des risques.

Angeline G. Chen

M^{me} Chen est membre de la haute direction et avocate au sein du secteur des logiciels servant le marché fédéral américain. Elle compte plus de 30 ans d'expérience en affaires dans de nombreux secteurs, dont l'aérospatiale et la défense, et les secteurs manufacturier et industriel. Elle a été avocate-conseil au sein d'un grand cabinet d'avocats américain où elle conseillait des clients sur des questions liées à la sécurité nationale américaine, à la cybersécurité, à la gestion des risques, à la gouvernance, à la conformité réglementaire et aux fusions et acquisitions. Tout au long de sa carrière professionnelle, elle a été responsable de la planification et de la gestion des budgets de divers ministères et projets, ainsi que de l'examen d'états et de rapports financiers, tant à titre de membre de la haute direction que de membre du conseil d'administration de sociétés fermées. Elle est titulaire d'un baccalauréat et d'un diplôme en droit de l'université de Villanova et d'une maîtrise en droit international et comparé de l'université de Georgetown. Elle poursuit actuellement des études à l'Université Brown afin d'obtenir une maîtrise ès sciences en cybersécurité.

L'expertise juridique de M^{me} Chen et sa vaste expérience en matière de conformité réglementaire, de gestion des risques et d'enjeux de cybersécurité constituent de précieuses compétences pour le comité d'audit et de gestion des risques.

Donald J. Lowry

M. Lowry compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services publics, des télécommunications et de la production d'électricité. Il a occupé le poste de président et chef de la direction d'EPCOR Utilities Inc. et a présidé le

conseil d'administration de Capital Power Corporation et celui de Canadian Oilsands Limited, des sociétés cotées en bourse. M. Lowry a siégé au comité d'audit de Melcor REIT et de Corporation Hydrogénique. Il détient un baccalauréat spécialisé en sciences commerciales et une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Manitoba. Il est diplômé du programme de gestion avancée de Harvard et de la Banff School of Management. Il a obtenu le titre d'IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés en janvier 2016 à la Rotman School of Management. En 2020, il s'est vu décerner la plus haute distinction attribuée aux administrateurs au Canada, soit le titre F.ICD (Fellow of the Institute of Corporate Directors).

L'expertise en affaires de M. Lowry ainsi que son expérience de dirigeant au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes font de lui un atout précieux pour le comité d'audit et de gestion des risques de la Société.

Celina J. Wang Doka

M^{me} Wang Doka est associée en audit à la retraite de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., où elle a fourni des services de comptabilité et d'assurance à un éventail de clients des secteurs public et privé, dans les secteurs de l'immobilier, de la gestion de placements, du génie civil et de l'assurance de titres. Elle a dirigé la pratique bâtiment, construction et immobilier de KPMG au bureau d'Orange County du cabinet et a siégé au comité d'audit de KPMG. En plus de siéger au comité d'audit et de gestion des risques de Stantec, M^{me} Wang Doka siège au comité d'audit de F&G Annuities & Life, Inc., une société cotée à la Bourse de New York. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'université de Californie, à Los Angeles.

Fort de ses 39 années d'expérience en services de comptabilité et d'audit, M^{me} Wang Doka apporte au comité d'audit et de gestion des risques de la Société une solide compréhension technique des questions de comptabilité et de présentation de l'information financière.

Politique d'approbation préalable

Le comité d'audit et de gestion des risques doit approuver au préalable les services d'audit et les services autres que d'audit qui seront fournis par les auditeurs indépendants de la Société afin de s'assurer que la prestation de ces services ne compromet pas l'indépendance de ces derniers. À moins que le type de services devant être fournis par les auditeurs indépendants ne fasse l'objet d'une approbation préalable générale, chacun de ces services doit être approuvé par le comité. Tous les services projetés qui dépassent les honoraires approuvés au préalable doivent être expressément approuvés au préalable par le comité.

Honoraires liés aux services des auditeurs externes

Le tableau ci-après présente les honoraires engagés par la Société en lien avec le travail accompli par son auditeur externe, PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC), au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022.

Catégorie	Note	Exercice clos le	
		31 décembre 2023 (en \$)	31 décembre 2022 (en \$)
Honoraires d'audit	1	7 330 900	6 144 700
Honoraires pour services liés à l'audit	2	—	—
Honoraires pour services fiscaux	3	114 400	365 900
Autres honoraires	4	255 300	23 300
Total		7 700 600	6 533 900

1. Honoraires d'audit : Services d'audit fournis par PwC dans le cadre de l'audit et de l'examen des états financiers de Stantec ou services normalement fournis par PwC relativement aux dépôts ou aux missions prévus par les lois ou les règlements, y compris des examens des résultats trimestriels, des services de consultation sur des questions de comptabilité, des audits légaux de filiales et des services de consultation sur les normes internationales d'information financière.
2. Honoraires pour services liés à l'audit : Ces services peuvent comprendre des services de certification qui ne sont pas exigés par les lois

ou les règlements et des missions d'examen.

3. Honoraires pour services fiscaux : Services professionnels fournis par PwC en matière de conformité fiscale et de consultation.
4. Autres honoraires : Honoraires pour services non liés à l'audit et services connexes fournis par PwC.

Poursuites et application de la loi

Nous exerçons des recours et intentons des poursuites judiciaires et faisons l'objet de tels recours et poursuites, ce qui est normal dans les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités, et certains de ces recours et poursuites sont actuellement en cours. Lorsqu'il y a lieu, nous faisons part des demandes de règlement à nos assureurs et aux assureurs de nos sociétés devancières qui s'occupent de les régler ou d'assurer notre défense. Aucun de ces recours ni aucune de ces poursuites ne devraient donner lieu à des dommages-intérêts supérieurs à 10 % des actifs courants de Stantec.

Aucune amende ni aucune sanction ne nous a été imposée par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières provinciales et territoriales ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières. De même, aucune amende ni aucune sanction qu'un investisseur raisonnable considérerait vraisemblablement comme un facteur important de sa décision d'investir ou non dans nos titres ne nous a été imposée par un tribunal ou par un organisme de réglementation. Nous n'avons conclu aucun accord de règlement devant un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières provinciales et territoriales ou avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières.

Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

À notre connaissance, i) aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ii) aucun des actionnaires de la Société qui sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, de plus de 10 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société ou qui exercent une emprise, directement ou indirectement, sur de tels titres, iii) ni aucune personne ayant des liens avec les personnes mentionnées en i) et ii) ou faisant partie du même groupe que celles-ci, n'a ni n'a eu d'intérêt, direct ou indirect, dans une opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société.

Conflits d'intérêts

À notre connaissance, aucun administrateur ou membre de la direction de la Société n'a de conflit d'intérêts réel ou potentiel important avec la Société ou l'une de ses filiales.

Agent des transferts

Société de fiducie Computershare du Canada est notre agent des transferts à l'égard de nos actions ordinaires inscrites à la TSX et à la NYSE, à ses bureaux de Calgary, en Alberta, de Toronto, en Ontario, et de Canton, au Massachusetts.

Contrats importants

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, qui comprennent des contrats en lien avec l'acquisition de sociétés de services professionnels, les contrats importants conclus par la Société au cours du dernier exercice clos, ou avant celui-ci mais qui demeurent toujours en vigueur, sont énumérés ci-après :

1. Le 8 octobre 2020, Stantec a conclu un acte de fiducie avec la Société de fiducie Computershare du Canada en vue de créer des billets de premier rang non garantis.
2. Le 8 octobre 2020, Stantec a conclu un premier acte de fiducie complémentaire avec la Société de fiducie Computershare du Canada en vue de la création et de l'émission des billets de série 1 à 2,048 % échéant le 8 octobre 2027.
3. Le 8 décembre 2022, Stantec a conclu une deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour intervenue entre Stantec Inc., à titre d'emprunteur, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à titre

d'agent administratif, d'arrangeur principal unique et de teneur de livres unique; la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la succursale canadienne de Bank of America, N.A. et la Banque HSBC Canada, à titre de banques émettrices; et certains autres prêteurs en lien avec l'octroi de certaines facilités de crédit à Stantec Inc.

4. Le 27 juin 2023, Stantec a conclu un deuxième acte de fiducie complémentaire avec la Société de fiducie Computershare du Canada en vue de la création et de l'émission des billets de série 2 à 5,393 % échéant le 27 juin 2030.
5. Le 22 novembre 2023, Stantec a conclu une convention de prise ferme avec la Financière Banque Nationale Inc., Marchés mondiaux CIBC inc., RBC Marchés des Capitaux inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Scotia Capitaux Inc., Valeurs Mobilières TD Inc., ATB Capital Markets Inc., Merrill Lynch Canada Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Raymond James Ltée, Stifel Nicolaus Canada Inc., Corporation Canaccord Genuity, Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. et Valeurs Mobilières Wells Fargo Canada, Ltée, relativement au placement d'actions, au sens donné à ce terme précédemment dans la présente notice annuelle.

Des exemplaires de chacun des contrats susmentionnés ont été déposés sur SEDAR à sedarplus.ca.

Intérêts des experts

L'auditeur indépendant de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, a délivré un rapport de l'auditeur indépendant daté du 28 février 2024 relativement aux états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date et au contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a indiqué qu'elle était indépendante de la Société au sens des Rules of Professional Conduct de CPA Alberta et des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements financiers supplémentaires sont présentés dans nos états financiers et notre rapport de gestion pour notre plus récent exercice clos. On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des porteurs principaux de nos titres et les titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes de rémunération en actions, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Stantec relative à la plus récente assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

On peut obtenir un exemplaire de la présente notice annuelle, de notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction la plus récente, du rapport annuel (qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023) et l'avis d'intention de la Société d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités approuvée par la Bourse de Toronto à l'égard de l'OPR 2023 sur notre site Web, au stantec.com, ou par la poste, en s'adressant au secrétaire, au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) T5J 0K4. On peut trouver d'autres renseignements sur la Société, notamment les documents d'information et les rapports, déclarations et autres renseignements que nous déposons auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales ou d'autorités similaires du Canada, sur SEDAR, au sedarplus.ca et sur EDGAR au sec.gov.

Présentation de l'information sur la gouvernance exigée par la NYSE

À titre d'émetteur privé étranger inscrit à la NYSE, nous avons généralement le droit de suivre les exigences canadiennes dans la mesure où elles n'entrent pas en conflit avec les lois sur les valeurs mobilières américaines, y compris celles du Règlement 58-101 et de l'Instruction générale 58-201, relativement aux pratiques en matière de gouvernance. Cependant, nous sommes tenus, en vertu de l'article 303A.11 du manuel des sociétés de la NYSE (*Listed Company Manual*), d'indiquer si nos pratiques en matière de gouvernance diffèrent de celles qui sont suivies par les sociétés américaines qui sont assujetties aux normes d'inscription de la NYSE et, le cas échéant, d'expliquer la différence. On peut trouver un exposé de ces différences sur notre site Web, au stantec.com/fr/about/corporate-governance et dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 (intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle et déposée sous notre profil sur SEDAR au sedarplus.ca et fournie en tant que pièce jointe à un formulaire 6-K daté du 31 mars 2023 sur EDGAR au sec.gov).

Appendice I – Charte (mandat) du comité d'audit et de gestion des risques

Le texte qui suit présente la charte (mandat) du comité d'audit et de gestion des risques en vigueur au 28 février 2024.

A. Aperçu et objet

Le comité d'audit et de gestion des risques est nommé par le conseil d'administration, dont il relève. Le comité exerce des fonctions d'approbation, de surveillance, d'évaluation, de consultation et de recommandation, conformément à la présente charte, à l'égard de questions ayant une incidence sur les audits externe et interne, la gestion des risques, l'intégrité de la présentation de l'information financière et les conventions et pratiques de la Société en matière de contrôles comptables. La participation du comité à la supervision du processus de présentation de l'information financière, y compris l'évaluation du caractère raisonnable des jugements et estimations de la direction en matière de comptabilité et l'examen des documents importants déposés auprès des organismes de réglementation, constitue un élément important du contrôle interne de la Société sur la présentation de l'information financière. Il incombe au comité de surveiller la qualité du travail des auditeurs internes et des auditeurs externes. Le comité s'assure également des compétences et de l'indépendance des auditeurs externes. Il s'assure que la Société se conforme aux exigences des lois et des règlements.

Il n'appartient pas au comité de planifier ou d'effectuer les audits ni d'établir si les états financiers de la Société sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière.

B. Pouvoirs et responsabilités

Le comité d'audit et de gestion des risques exerce les pouvoirs et les responsabilités qui suivent :

- Demander des renseignements et des explications sur les comptes de la Société dans la mesure qu'il juge nécessaire et appropriée afin de s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.
- Considérer toute autre question qui, à son avis ou à la demande du conseil, aiderait les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités.
- Faire état de ses réunions au conseil et lui remettre les procès-verbaux.
- Retenir les services de conseillers juridiques et d'autres conseillers indépendants s'il le juge nécessaire et établir les honoraires qui leur seront versés. Recevoir de la direction la confirmation que la Société a prévu les fonds nécessaires au règlement de ces honoraires.

C. Composition du comité

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs indépendants, nommés par le conseil, qui doivent tous avoir des compétences financières au sens donné au terme « *financially literate* » dans les règles de la SEC et de la New York Stock Exchange (NYSE) et au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Au moins un membre du comité doit avoir des compétences en comptabilité ou en gestion financière connexes et être un expert financier du comité d'audit au sens donné au terme « *audit committee financial expert* » dans les règlements de la SEC. Plus précisément, le conseil a adopté la définition d'« administrateur indépendant » qui est énoncée dans le Règlement 52-110 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le président du conseil d'administration est membre d'office du comité d'audit et de gestion des risques et il n'est pas pris en considération dans le calcul du nombre minimal d'administrateurs indépendants requis.

Le président du comité est désigné par le conseil.

La participation sur invitation à la totalité ou à une partie des réunions du comité est établie par le président du comité ou ses membres et vise normalement le chef de la direction financière de la Société, des représentants des auditeurs externes, l'auditeur interne et les autres dirigeants ou employés de soutien que l'on juge approprié d'inviter.

D. États financiers et présentation de l'information

1. Examiner et recommander à l'approbation du conseil les états financiers audités annuels et le rapport de gestion correspondant.
2. Examiner et recommander à l'approbation du conseil les documents d'information suivants :
 - a. le communiqué de presse de fin d'exercice sur les résultats de la Société
 - b. d'autres documents de caractère financier qui doivent être déposés auprès des organismes de réglementation.
3. Examiner et s'il est jugé approprié, approuver les états financiers trimestriels non audités, y compris le rapport de gestion, le rapport trimestriel intermédiaire aux actionnaires et le communiqué de presse trimestriel sur les résultats de la Société, et en autoriser la publication. Toutefois, si le comité estime qu'il existe une question importante ou extraordinaire que le conseil devrait examiner avant que ces documents ne soient publiés, il devra soumettre cette question à celui-ci.
4. Recevoir le rapport trimestriel du comité responsable de la communication de l'information sur le caractère adéquat de la présentation des événements importants qui est faite dans les états financiers, le rapport de gestion et les communiqués de presse sur les résultats de la Société.
5. Recevoir chaque année l'évaluation que fait l'auditeur interne des méthodes qui existent en vue de l'examen de l'information financière (extraite des états financiers ou en découlant) que la Société divulgue au public.
6. Examiner et recommander à l'approbation du conseil les états financiers annuels, les documents de caractère financier (autres que les états financiers trimestriels non audités) et les renseignements financiers qui sont donnés dans les prospectus et les autres documents qui doivent être approuvés par le conseil avant d'être déposés auprès des organismes de réglementation.
7. Examiner et recommander à l'approbation du conseil les renseignements sur le comité d'audit et de gestion des risques qui doivent être donnés dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.
8. Examiner annuellement avec la direction les obligations de la Société aux termes de garanties (y compris celles octroyées aux termes de la facilité de crédit assortie d'une sûreté) qui ont été accordées et les obligations importantes qui ont été contractées et la manière dont ces garanties et obligations ont été ou devraient être présentées dans les états financiers.
9. Examiner et évaluer, conjointement avec la direction et les auditeurs externes, au moins une fois par année ou à chaque trimestre si cela est approprié ou requis, les éléments suivants :
 - a. le caractère approprié des conventions comptables et des pratiques en matière de présentation de l'information financière utilisées par la Société, y compris les autres modes de traitement qui peuvent être pris en considération
 - b. toute modification importante proposée au processus de présentation de l'information financière et aux conventions et pratiques comptables devant être adoptée par la Société
 - c. les faits nouveaux ou imminents en matière de normes comptables et de présentation de l'information financière qui pourraient avoir une incidence sur la Société
 - d. toute structure hors bilan
 - e. les estimations et jugements clés de la direction qui pourraient être importants dans le cadre de la présentation de l'information financière de la Société.
10. Au moins une fois par année, demander aux auditeurs externes de donner leur avis sur la qualité (et non seulement sur le caractère acceptable) de l'information financière annuelle et intermédiaire présentée par la Société. Cette évaluation de la qualité doit poser des jugements sur le caractère approprié, l'audace ou la prudence des estimations et des principes ou des méthodes comptables facultatifs et des jugements sur la clarté de l'information présentée.

11. Examiner les litiges, les réclamations ou les autres éventualités, y compris les cotisations fiscales, qui pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société et la façon dont ces questions ont été présentées dans les états financiers.
12. Examiner chaque trimestre avec la direction les indicateurs de réduction de la survaleur de la Société.

E. Auditeurs externes

13. Évaluer la qualité du travail des auditeurs externes et recommander chaque année au conseil les auditeurs externes qui seront recommandés ultimement aux actionnaires et nommés par ces derniers.
14. Examiner, approuver et signer la lettre de mission annuelle des auditeurs externes et s'assurer que le conseil, le comité, les auditeurs externes et la direction comprennent tous bien que les auditeurs externes relèvent directement des actionnaires et du conseil, par l'intermédiaire du comité. Les modalités de la lettre de mission ou du plan d'audit annuel doivent comprendre les éléments suivants :
 - a. l'affectation de personnel
 - b. les objectifs et l'étendue du travail d'audit externe
 - c. les seuils d'importance relative
 - d. les rapports d'audit requis
 - e. les risques d'audit
 - f. le calendrier d'exécution
 - g. les honoraires proposés.
15. Obtenir et examiner le rapport des auditeurs externes au moins une fois par année sur l'indépendance de ces derniers et les exigences de la profession ou du cabinet d'audit au sujet de la rotation de l'associé responsable de l'audit.
16. Approuver, avant le fait, la mission des auditeurs externes à l'égard de tous les services autres que d'audit et les honoraires relatifs à ces services et considérer l'incidence de ces honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes.
17. Examiner tous les honoraires versés aux auditeurs externes en contrepartie des services d'audit et, s'il y a lieu, en recommander l'approbation au conseil. Recevoir la confirmation de la direction que la Société a prévu les fonds nécessaires au règlement des honoraires des auditeurs externes.
18. Recevoir une attestation annuelle des auditeurs externes selon laquelle ceux-ci participent au programme de surveillance public établi par le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), suivent les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis et sont en règle avec le CCRC et le PCAOB.
19. Examiner un rapport des auditeurs externes décrivant a) les méthodes de contrôle de la qualité interne du cabinet et b) les questions importantes soulevées, le cas échéant, par le dernier examen du contrôle de la qualité interne ou contrôle par les pairs du cabinet ou par une enquête des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq années précédentes relativement aux audits exécutés par les auditeurs externes ainsi que les mesures prises pour régler ces questions.
20. Recevoir et résoudre les désaccords, le cas échéant, entre la direction et les auditeurs externes au sujet de quelque aspect que ce soit de la présentation de l'information financière de la Société.
21. Examiner les résultats de l'audit annuel avec les auditeurs externes, y compris les éléments suivants :
 - a. les difficultés survenues ou les restrictions imposées par la direction au cours de l'audit annuel
 - b. toute question importante en matière de comptabilité ou de présentation de l'information financière
 - c. l'évaluation que font les auditeurs des contrôles internes de la Société sur la présentation de l'information financière et l'évaluation de la direction à cet égard, y compris les lacunes en matière

- de contrôles internes décelées par les auditeurs qui n'ont pas déjà été signalées au comité
- d. l'évaluation que font les auditeurs du choix et de l'application des principes et des estimations comptables et de la présentation de l'information
 - e. la lettre postérieure à l'audit ou de recommandations ou d'autres communications écrites importantes faisant état des constatations ou des recommandations des auditeurs externes, y compris la façon dont la direction donne suite à celles-ci et le suivi ultérieur à l'égard des lacunes décelées en matière de contrôles comptables internes
 - f. toute autre question que les auditeurs externes devraient signaler au comité.
22. Rencontrer les auditeurs externes à chaque réunion du comité ou à la demande de ceux-ci, en l'absence des représentants de la direction, et rencontrer la direction, au moins une fois par année ou à la demande de celle-ci, en l'absence des auditeurs externes.
23. En cas de changement d'auditeurs externes, examiner toutes les questions relatives au changement, y compris les renseignements devant être donnés dans l'avis de changement de l'auditeur exigé par le Règlement 51-102 et les étapes prévues en vue d'une transition ordonnée.
24. Examiner et approuver la politique d'embauche de la Société au sujet des employés et des ex-employés des auditeurs externes, actuels et anciens, de la Société.
25. Recevoir les observations des auditeurs externes sur l'évaluation qu'ils font de l'efficacité de la supervision exercée par le comité sur le contrôle interne sur la présentation de l'information financière.
26. Procéder à un examen annuel de la qualité du travail des auditeurs externes en vue de déceler les points qui devraient être améliorés au sein du cabinet d'audit et de prendre la décision soit de renouveler le mandat des auditeurs soit de les remplacer au terme d'un appel d'offres.

F. Audit interne

27. Examiner la nomination ou le congédiement de l'auditeur interne.
28. Examiner et approuver la charte de l'auditeur interne périodiquement (au moins tous les trois ans).
29. Examiner et approuver le plan d'audit annuel de l'auditeur interne (s'il y a lieu) et s'assurer que le conseil, le comité, l'auditeur interne et la direction comprennent tous bien que l'auditeur interne relève directement du conseil, par l'intermédiaire du comité. Recevoir la confirmation de la direction que la Société a prévu les fonds nécessaires au règlement de la rémunération de l'auditeur interne. Les modalités du plan d'audit doivent comprendre ce qui suit :
- a. l'affectation de personnel
 - b. les objectifs et l'étendue du travail d'audit interne
 - c. les seuils d'importance relative
 - d. les rapports d'audit requis
 - e. les risques d'audit
 - f. le calendrier d'exécution
 - g. le budget proposé.
30. Examiner, avec l'auditeur interne, les résultats de l'audit effectué par celui-ci, y compris les éléments suivants :
- a. les difficultés survenues ou les restrictions imposées par la direction au cours de l'audit
 - b. toute question importante en matière de comptabilité ou de présentation de l'information financière
 - c. l'évaluation que fait l'auditeur du système de contrôles comptables internes, des méthodes et de la documentation de la Société

- d. les rapports d'audit interne ou les autres communications écrites importantes faisant état des constatations et des recommandations de l'auditeur interne, y compris la façon dont la direction donne suite à ceux-ci et le suivi ultérieur à l'égard des lacunes décelées en matière de contrôles comptables internes
 - e. toute autre question que l'auditeur interne devrait signaler au comité.
31. Rencontrer l'auditeur interne à chaque réunion du comité ou à la demande de celui-ci, en l'absence des représentants de la direction.

G. Contrôles internes

32. Obtenir l'assurance raisonnable, en tenant des discussions avec la direction, les auditeurs externes et l'auditeur interne et en recevant les rapports de ceux-ci, que les systèmes comptables sont fiables, que le système d'établissement des données financières présentées au marché est adéquat et efficace et que le système de contrôles internes a été conçu et est mis en œuvre de façon efficace.
33. Examiner le rapport annuel de la direction sur l'efficacité des contrôles et méthodes internes, ainsi que les attestations trimestrielles et annuelles du chef de la direction et du chef de la direction financière déposées auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières.
34. Recevoir les rapports de la direction ou de l'auditeur interne, ou des deux, sur toutes les lacunes et faiblesses graves décelées.
35. Examiner une fois par année, ou au besoin, le caractère approprié du système de contrôles internes et la politique et les pratiques d'approbation des frais engagés par les dirigeants de la Société, y compris l'utilisation de l'actif de celle-ci.
36. Examiner et approuver, trimestriellement après le fait, les comptes de frais du président du conseil et du chef de la direction de la Société.

H. Risques

Dispositions générales

37. Examiner avec la direction, au moins une fois par année, les éléments suivants :
- a. la méthode qu'utilise la Société pour déceler, évaluer et atténuer les risques principaux qui sont inhérents à ses activités et à son orientation stratégique et en rendre compte
 - b. les systèmes, les politiques et les pratiques en matière d'évaluation, de gestion, de prévention et d'atténuation des risques de la Société (y compris les risques stratégiques, les risques liés à l'exploitation et la conformité, les risques d'atteinte à la réputation ainsi que les risques financiers, notamment les risques de change, les risques liés à la liquidité, aux taux d'intérêt et à l'utilisation d'instruments dérivés, les risques liés à la solvabilité des contreparties et les risques liés aux litiges et au caractère adéquat des provisions constituées aux fins de l'impôt)
 - c. les principes à l'appui de la propension et de la tolérance aux risques de la Société et de la mesure dans laquelle celle-ci devrait s'assurer ou non contre les risques, y compris les politiques de prévention des pertes et les programmes d'assurance de la Société et les programmes d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants ainsi que les plans d'intervention en cas de catastrophe et de poursuite des activités
 - d. le programme de cybersécurité de la Société et les mesures visant à garantir la sécurité de ses systèmes informatiques.
38. Recevoir de la direction un rapport annuel sur l'état des risques principaux et émergents auxquels la Société est exposée et sur les programmes d'atténuation des risques connexes (le programme de gestion des risques de l'entreprise), et en discuter avec la direction. Recevoir de la direction des mises à jour trimestrielles au sujet du programme de gestion des risques de l'entreprise.
39. Examiner avec la direction la façon dont les risques auxquels la Société est exposée et les facteurs de risque

sont présentés dans la notice annuelle, le rapport de gestion et les autres documents déposés auprès des organismes de réglementation.

40. Rendre compte annuellement au conseil des mesures qu'il prend dans le cadre de son mandat de surveillance des risques qui est décrit dans les présentes afin de permettre à l'ensemble du conseil de remplir les responsabilités qui lui incombent en matière de surveillance des risques.
41. Recevoir un rapport d'évaluation des risques de la direction faisant suite aux vérifications diligentes relatives aux acquisitions éventuelles en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Europe, en Australie et en Nouvelle-Zélande (les « marchés principaux ») d'une valeur d'entreprise égale ou supérieure à 150 M\$ CA, à toutes les acquisitions à l'extérieur des marchés principaux d'une valeur d'entreprise égale ou supérieure à 100 M\$ CA et à toutes les acquisitions éventuelles comportant des risques atypiques par rapport à notre modèle de services et d'affaires actuel; faire les enquêtes jugées nécessaires; et en rendre compte au conseil. Le comité élabore, et revoit chaque année, le rapport d'évaluation des risques conjointement avec la direction et y apporte les améliorations voulues au cas par cas.

Aspect financier

42. Examiner et évaluer, conjointement avec la direction et les auditeurs externes, au moins une fois par année ou à chaque trimestre si cela est approprié ou requis, l'incidence de la structure du capital de la Société sur la rentabilité actuelle et future.
43. Examiner et recommander au conseil d'administration les propositions demandant l'octroi, par Stantec, d'une garantie d'un montant de plus de 50 M\$, avant que cette garantie ne soit accordée.
44. Examiner et recommander au conseil d'administration les propositions demandant l'octroi, par Stantec ou ses filiales, d'un cautionnement a) d'un montant de plus de 50 M\$ chacun ou b) qui ferait en sorte que la valeur globale de tous les cautionnements accordés et en cours dépasse 500 M\$, avant que ce cautionnement ne soit accordé.
45. Examiner et approuver, s'il y a lieu et au besoin, la décision de conclure des swaps qui seraient dispensés des exigences prévues aux alinéas 2(h)(1) et 2(h)(8) de la *Commodity Exchange Act* des États-Unis et de se prévaloir de l'exception prévue pour les utilisateurs finaux.
46. Examiner et approuver, au besoin, les politiques relatives aux swaps, aux opérations de couverture et de compensation et l'exception dont peuvent se prévaloir les utilisateurs finaux.

I. Conformité et fraudes

47. Recevoir des rapports trimestriels sur les activités d'évaluation des risques de fraude de la Société.
48. Conformément aux pratiques de la Société en matière d'intégrité, examiner les plaintes ou la correspondance reçues en lien avec le code de conduite des affaires de la Société et établir la façon de régler celles-ci.
49. Discuter avec la direction de la politique et des méthodes de la Société qui sont destinées à faire en sorte qu'un programme de conformité et d'éthique efficace soit en place, y compris le code de conduite des affaires de la Société.
50. Discuter avec la direction et le conseiller juridique interne des questions d'ordre juridique qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers ou les exigences en matière de conformité auxquelles la Société est tenue.
51. Examiner tous les trimestres l'attestation de conformité donnée par le chef de la direction financière.

J. Autres

52. Examiner, au besoin, les demandes d'indemnisation conformément aux règlements administratifs de la Société.

- 53. Recevoir au moins une fois par année un rapport du chef de la direction financière au sujet de l'utilisation d'un avion privé, y compris l'itinéraire et le manifeste des passagers.
- 54. Examiner et établir le mode de règlement des plaintes reçues des actionnaires ou d'un organisme de réglementation.
- 55. Évaluer l'efficacité du comité chaque année et en rendre compte au conseil.
- 56. Examiner annuellement la charte du comité et recommander les modifications requises au conseil.

K. Réunions

- 57. Les réunions régulières du comité sont tenues au moins quatre fois par année.
- 58. Les réunions peuvent être convoquées par le président du comité ou par la majorité des membres de celui-ci, habituellement en consultation avec la direction de la Société.
- 59. Les réunions sont présidées par le président du comité ou, en l'absence de celui-ci, par un membre choisi au sein du comité.
- 60. Le quorum aux réunions du comité est constitué de la majorité des membres qui y sont nommés.
- 61. Le secrétaire de la Société doit s'assurer que les avis, ordres du jour et documents pertinents sont remis aux membres du comité au moins cinq jours avant la réunion, sauf dans des circonstances extraordinaires.
- 62. Les réunions peuvent être tenues en présence des membres ou par téléphone ou un autre moyen de communication qui permet à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de communiquer entre elles.
- 63. Une résolution écrite signée par tous les membres du comité ayant le droit de voter à l'égard d'une telle résolution à une réunion du comité est aussi valide que si elle avait été adoptée à une réunion du comité.
- 64. Le secrétaire de la Société, ou la personne que celui-ci a désignée, est le secrétaire du comité et tient le procès-verbal de toutes les réunions de celui-ci.
- 65. Le secrétaire de la Société remet le procès-verbal des réunions du comité à tous les membres du comité et le soumet à l'approbation du comité à la prochaine réunion régulière de celui-ci.

**Siège social**

10220 103 Avenue NW, Suite 300
Edmonton (Alberta) T5J 0K4
Tél. au Canada : 780 917-7000
Télec. : 780 917-7330
ir@stantec.com

Inscriptions boursières

Les actions de Stantec sont
inscrites à la cote de la Bourse de
Toronto et de la Bourse de
New York sous le symbole STN.

SUR LA COUVERTURE

Projet d'aménagement pour QBE
Sydney, NSW, Australie